

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE

UNION EUROPEENNE DE RADIO-TELEVISION

"NOUVEAUX TALENTS"

(anciennement Tribune internationale des Jeunes Interprètes - TIJI)

La Tribune Internationale des Jeunes Interprètes (TIJI), créée en 1969, est un concours européen pour jeunes musiciens organisé par l'Union Européenne de Radio-Télévision au nom du Conseil International de la Musique (CIM). Depuis 2002, il s'appelle "Nouveaux Talents".

Le concours "Nouveaux Talents" a pour but d'encourager et de promouvoir les jeunes musiciens par le biais de la radio, en organisant des concerts publics retransmis par les organismes membres de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER).

Les candidatures de jeunes musiciens peuvent être présentées soit par les organismes membres de l'UER, soit par les membres du CIM ou du CEM (Conseil Européen de la Musique).

Dès 2003, les concours "Les Nouveaux Talents" ont lieu à Bratislava (Slovaquie) et sont co-réalisés par la Radio et Télévision de Slovaquie, Unité de la Radio slovaque (ci-après désigné par SKRTVS) et la Philharmonie slovaque/Festival de Musique de Bratislava.

REGLEMENT POUR "NOUVEAUX TALENTS" 2012

Note préliminaire:

Le non-respect des conditions de ce règlement entraîne l'élimination du(des) candidat(s).

ADMISSION

Chaque organisme membre de l'UER ou Membre du CIM ou Membre du CEM peut inscrire (date limite d'envoi des bulletins de participation: 25 mars 2012) au maximum deux artistes par pays.

Pour chaque candidature, un dossier d'information (en français ou en anglais) sera constitué, contenant:

- des renseignements détaillés sur le programme (minutages des œuvres, éditeurs, etc.) et sur l'enregistrement (lieu et date de l'enregistrement)
- des renseignements sur les artistes, sous la forme d'un curriculum vitae accompagné de deux photos de presse. On mentionnera explicitement la date de naissance exacte de chaque artiste présenté.

Les enregistrements stéréo, et le dossier d'information devront être envoyés sur le serveur ftp de la Radio slovaque avant le 25 mars 2012:

Server: <ftp.rozhlas.sk>
Login: **new_talent**
Password: **ftp_new_talent**

Un exemplaire de la partition complète des œuvres exécutées (et pas seulement la partie soliste), destiné au jury, devra être envoyé (si possible sous forme de document scanné en version pdf) avant le 25 mars 2012 à:

Dr Slavomira Kubicková
 Cheffe du Département des Relations Internationales
 Radio et Télévision de Slovaquie
 Mytna, 1
 PO Box 55
 SK-817 55 Bratislava 15
 Tél.: +421 2 3250 5560, 5562
 Fax: +421 2 52 49 89 23
 e-mail: interrel@rozhlas.sk

Âges limites (au 31 décembre 2012)

Instrumentistes	18 à 28 ans
Chanteurs	20 à 30 ans

DEROULEMENT

Le concours "Les Nouveaux Talents" se déroule en trois phases:

1ère manche:

Organisation: Radio et Télévision de Slovaquie, Unité de la Radio slovaque

Sélection de 8 candidats en vue de la demi-finale (deuxième manche) sur la base des enregistrements reçus. Les enregistrements seront distribués aux membres du jury via le système Euroradio MusiPOP le mardi 17 avril 2012. Les documents seront envoyés aux membres du jury par la SKRTVS au plus tard le lundi 16 avril 2012.

Les membres du jury enverront leur bulletin de vote au Secrétaire (UER, M. Pierre-Yves Tribolet; Fax +41 22 717 26 10; e-mail: tribolet@ebu.ch) jusqu'au vendredi 27 avril 2012, 16.00 GMT, dernier délai. Après cette date, aucun bulletin ne sera plus accepté.

Les noms des 8 finalistes seront communiqués par les Services Permanents le lundi 30 avril 2012. SKRTVS contactera personnellement tous les organismes ayant présenté des candidats, que ceux-ci soient retenus pour la deuxième manche ou non.

2ème manche:

Organisateur:

Mme Izabela Pazítková

Slovenská filharmónia

Management BHS

Medená 3

SK-81601 Bratislava, Rép. slovaque

e-mail: bhsfest@nextra.sk

Tél: +421 2 544 30 378

Fax: +421 2 544 32 029

Les programmes des candidats pour la 2ème manche et la Finale seront communiqués à la Philharmonie slovaque/Festival de Musique de Bratislava avant le 1^{er} juin 2012 par les organismes présentant les candidats. La SKRTVS enverra aux Services Permanents de l'UER l'offre rose présentant les programmes complets des deux concerts de la 2^{ème} manche avant le 30 juin 2012.

La deuxième manche prendra la forme de deux concerts publics qui auront lieu à Bratislava le vendredi 5 octobre 2012 à 15.00 GMT et 18.05 GMT (musique de chambre). Ces deux concerts (offre rose) sont offerts en direct. A l'issue de la 2ème manche, le jury sélectionne 3 finalistes.

Finale

La Finale publique aura lieu à Bratislava avec un Orchestre symphonique et un chef de renom international, le lundi 8 octobre 2012 à 18.05 GMT (Concert Euroradio).

Le concert final présentera trois œuvres concertantes avec orchestre, suivis d'une courte pièce orchestrale pendant laquelle le jury délibérera. A la fin de cette pièce, le représentant de l'UER, accompagné du président du jury, vient sur scène et annonce le "Nouveau Talent de l'Année".

PROGRAMMES

1ère manche

Les candidats présenteront un programme ne dépassant pas 20 minutes de musique. Les enregistrements dépassant 20 minutes de musique disqualifieront le candidat.

Il pourra s'agir d'enregistrements en studio ou effectués lors de concerts publics, soit en récital (musique de chambre), soit en concert avec orchestre. Les enregistrements seront effectués en une prise et ne seront pas montés.

Tout enregistrement soumis devra avoir été effectué après le 1^{er} janvier 2011. La date du ou des enregistrement(s) doit figurer explicitement dans le dossier d'information du candidat.

Le programme présenté par chaque interprète sera suffisamment varié pour permettre aux membres du jury de se faire une opinion complète du candidat.

2ème manche

Les candidats présenteront deux programmes de musique de chambre ne dépassant pas 20 minutes de musique (un des deux programmes sera choisi par la Philharmonie slovaque/Festival de Musique de Bratislava et communiqué au candidat avant le 15 juin 2012).

Le programme présenté par chaque interprète sera suffisamment varié pour permettre aux membres du jury de se faire une opinion complète du candidat.

Finales

Les candidats proposeront deux œuvres, appropriées au répertoire d'un orchestre symphonique, avec accompagnement d'orchestre, (une des deux œuvres sera choisie par la Philharmonie slovaque/Festival de Musique de Bratislava et communiquée au candidat avant le 15 juin 2012).

JURY

Le jury se compose de sept membres. Le délégué de Bratislava occupe un siège permanent, les six autres membres du jury étant désignés chaque année par le Groupe Musique de l'UER.

Le Président et les membres du jury pour le Concours 2012 seront nommés par le Groupe Musique. Des "grands noms du monde musical" et notamment d'anciens lauréats TIJI/Nouveaux Talents seront évidemment les bienvenus.

Le Président représente les membres du jury.

Les membres du jury s'abstiendront de promouvoir leur(s) candidat(s) avant et pendant les sessions.

Après écoute des bandes (première manche), la mission du jury consiste à sélectionner les huit jeunes artistes qui prendront part à la seconde manche du concours, à l'issue de laquelle il désignera trois finalistes. A la fin du concert final, le jury désigne le "Nouveau Talent de l'Année".

Pour rendre son verdict, le jury prendra en compte les éléments suivants:

- la personnalité artistique du candidat sur la base de l'interprétation exacte de l'œuvre;
- la conception structurelle des œuvres interprétées;
- le respect des indications de la partition;
- le degré de difficulté des œuvres

En revanche, il ne sera pas tenu compte de l'âge des candidats.

A l'issue de la 2ème manche et de la Finale, le représentant de l'UER effectuera le dépouillement du scrutin en présence du jury.

Le jury votera sur la prestation de chaque candidat lors de la demi-finale, respectivement de la finale, sans prendre en compte ses prestations précédentes (lors de la 1ère manche, respectivement en demi-finale).

Procédures de vote

Le scrutin est secret et anonyme, et s'effectuera par bulletin. Le représentant de l'UER veillera au respect de la procédure et contrôlera la validité des bulletins.

Première manche

Chaque membre du jury se verra remettre par e-mail un bulletin de vote avec les noms de tous les candidats, parmi lesquels il sélectionnera, pour la deuxième manche, dix candidats auxquels il donnera un rang de 1 à 10. Un rang différent devra être attribué à chaque candidat, le rang 1 étant le meilleur et le rang 10 le moins bon; s'il n'y a pas exactement dix attributions, le bulletin sera alors considéré comme nul.

Exemple:

<u>Artiste</u>	<u>Points</u>
A	
B	5
C	
D	10
E	9
F	

G	
H	
I	1
J	
K	3
L	
M	7
N	6
O	
P	2
Q	
R	
S	4
T	
U	8

Etant donné qu'un rang égal à 11 est attribué aux candidats auxquels un rang de 1 à 10 n'a pas été attribué, on additionnera pour chaque candidat les notes de chaque membre du jury. Pour les candidats ayant la même nationalité qu'un membre du jury, le Secrétaire annulera ce vote et le remplacera par la moyenne des 6 autres votes, arrondie à l'unité vers le bas (jusqu'à .499) ou vers le haut (à partir de .500). Les candidats sont ensuite classés du meilleur au moins bon, le meilleur étant celui ayant obtenu le plus petit nombre de points (au minimum 7) et le moins bon celui ayant obtenu le plus grand nombre de point (au maximum 77).

En cas d'égalité pour la huitième place, le jury vote à nouveau (vote par e-mail, organisé par les Services Permanents de l'UER) et attribue un rang aux candidats ex-aequo. Au cas où un candidat ne peut pas participer à la 2ème manche, il est remplacé par le premier des viennent-ensuite.

Deuxième manche

Chaque membre du jury se verra remettre un bulletin de vote avec les noms des 8 candidats pour lesquels il donnera un rang de 1 à 8, le rang 1 étant le meilleur et le rang 8 le moins bon. Pour les candidats ayant la même nationalité qu'un membre du jury, le Secrétaire annulera ce vote et le remplacera par la moyenne des 6 autres votes, arrondie à l'unité vers le bas (jusqu'à .499) ou vers le haut (à partir de .500).

On additionnera pour chaque candidat les notes de chaque membre du jury. Les trois candidats ayant obtenu la note la plus basse sont finalistes. En cas d'ex aequo ne permettant pas la sélection de trois candidats, le vote du Président du Jury compte double.

Finales

Avant la finale, les membres du jury auront l'occasion de rencontrer le chef d'orchestre avec qui le programme de la Finale sera discuté. Le chef d'orchestre fixera le déroulement des répétitions avec orchestre.

Chaque membre du jury se verra remettre un bulletin de vote avec les noms des 3 finalistes, pour lesquels il donnera un rang de 1 à 3, le rang 1 étant le meilleur et le rang 3, le moins bon. Pour les candidats ayant la même nationalité qu'un membre du jury, le Secrétaire annulera ce vote et le remplacera par la moyenne des 6 autres votes, arrondie à l'unité vers le bas (jusqu'à .499) ou vers le haut (à partir de .500). On additionnera pour chaque candidat les notes de chaque membre du jury. Le/La finaliste ayant obtenu le nombre de points le plus bas est proclamé "Nouveau Talent de l'Année". En cas d'ex aequo ne permettant pas la désignation du Nouveau Talent, le vote du Président du Jury compte double.

ASPECTS FINANCIERS

Les organismes radio prendront eux-mêmes en charge les frais de participation de leurs membres du jury (frais de voyage, per diem et logement).

L'organisme hôte prendra en charge les frais suivants:

- frais de séjour (hôtel et per diem) pour les 8 artistes invités à Bratislava (du mercredi 3 octobre 2012 au mardi 9 octobre 2012)
- frais de séjour (hôtel et per diem) pour les éventuels pianistes accompagnateurs (du mercredi 3 octobre 2012 au samedi 6 décembre 2012)
- organisation des trois concerts publics
- impression des certificats décernés au "Nouveau Talent 2012", aux deux finalistes, ainsi qu'aux candidats sélectionnés pour la deuxième manche

La Radio et Télévision de Slovaquie effectuera :

- l'enregistrement et l'offre rose à tous les membres UER pour tous les concerts publics de la deuxième manche, ainsi que l'enregistrement et l'offre Euroradio du concert final.

Les organismes membres présentant des solistes supporteront les frais suivants:

- contrats pour les droits illimités de retransmission radio et télévision de leurs solistes

Les Services Permanents de l'UER prendront en charge, sur les coûts Euroradio de la Saison correspondant au concert final, les frais suivants:

- frais de voyage des solistes (avec éventuel pianiste accompagnateur) sélectionnés pour la deuxième manche et pour la finale

PROMOTION

Dans la semaine qui suivra la première manche, SKRTVS enverra à l'UER une bande montée de 90 minutes comprenant les prestations des 8 artistes sélectionnés, réalisée à partir des enregistrements proposés pour la première manche. L'UER établira une offre rose dans les deux semaines qui suivent.

SKRTVS offrira les deux concerts de la deuxième manche aux organismes membres actifs et associés de l'UER. L'offre, pour transmission directe ou différée, sera faite au plus tard le 30 juin 2012. Tous les radiodiffuseurs qui prennent part aux "Nouveaux Talents" s'engagent à faire passer à l'antenne les concerts de la deuxième manche et de la finale. Ils transmettront à l'organisme fournissant les enregistrements les dates auxquelles ceux-ci seront diffusés.

Chaque interprète sélectionné pour la deuxième manche recevra un certificat attestant de sa participation. Quant aux finalistes, ils se verront remettre un diplôme avec la mention "Finaliste des Nouveaux Talents 2012". Le Nouveau Talent 2012 recevra un diplôme avec cette mention. La Finale fera partie de la Saison Euroradio 2012-2013.

Le "Nouveau Talent 2012" recevra une récompense financière de € 1'000.- (mille Euro) offert par un sponsor de la Philharmonie slovaque/Festival de Musique de Bratislava.

Il est recommandé aux organismes de l'UER d'inviter les finalistes à prendre part aux séries de concerts publics qu'ils organisent.

Tous les candidats recevront par les organismes qui les présentent le présent règlement et un enregistrement de leur(s) prestation(s).

Immédiatement après la première manche (c'est-à-dire lorsque le jury aura sélectionné les huit artistes qui iront à la deuxième manche), le radiodiffuseur hôte fera parvenir un communiqué de presse accompagné de photos en couleurs à tous les membres actifs ainsi qu'à la presse internationale (agences de presse) et à l'IMC à l'adresse de leur service de presse.

Immédiatement après la Finale, la Philharmonie slovaque/Festival de Musique de Bratislava fera parvenir un communiqué de presse accompagné de photos en couleurs à tous les membres actifs de l'UER ainsi qu'à la presse internationale (agences de presse) et à l'IMC à l'adresse de leur service de presse.

Ce règlement est accessible via Internet depuis le site de l'UER.

- Notes:
- 1) En cas de litige, la version française du Règlement fait foi.
 - 2) Le représentant de l'UER fait office d'autorité de recours en cas de litige. Dans ce cas, il a le pouvoir de décider.